

CCB3F

ETUDE DE STRATÉGIE FONCIÈRE

Lancement et atelier foncier du PLUI

3 mars 2022 | Rettel

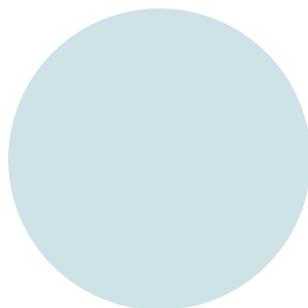


ATELIER FONCIER DU PLUI

1. STRATÉGIE FONCIÈRE : OBJECTIFS ET MÉTHODE
2. DIAGNOSTIC FONCIER
3. BILAN DU PARTENARIAT AVEC L'EPFGE
4. DÉBAT SUR LES SUJETS PHARES
5. POINT DE VUE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES AU PLUI

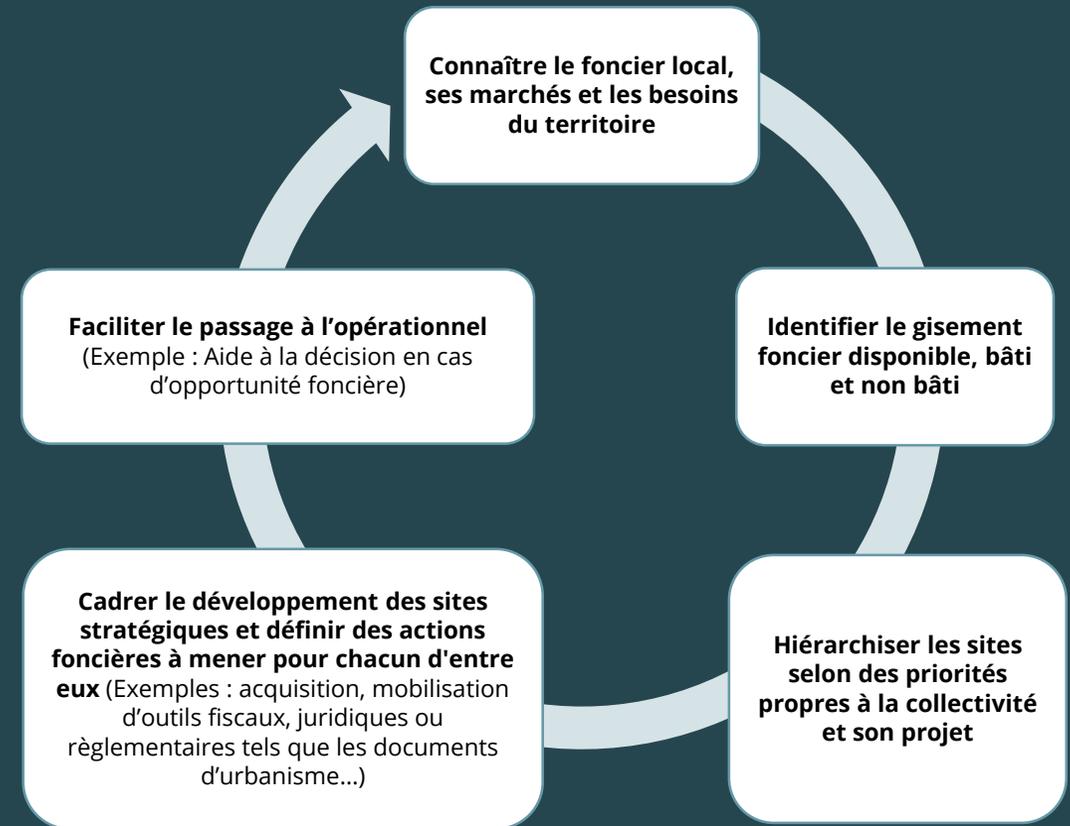
01

STRATÉGIE FONCIÈRE : OBJECTIFS ET MÉTHODE



STRATÉGIE FONCIÈRE, QUESACO ?

- Outil d'anticipation et de programmation des actions foncières à mener pour réaliser les projets de la collectivité à plusieurs échelles (territoire, ville, quartier, site)
- Evolutive, elle s'appuie sur le projet du territoire, sur les documents de planification en vigueur ainsi que sur les réalités économiques, sociales et environnementales locales
- Logique de long terme allant au-delà du temps politique
- La réussite de la mise en œuvre de la politique foncière repose sur une volonté politique forte
- **Echelle privilégiée : L'EPCI**
 - » Déclinaison opérationnelle dans le PLUIH
 - » Echelon intermédiaire entre le Schéma de Cohérence Territorial (Cadrage) et la commune (opérationnel) : Approche itérative



DEUX QUESTIONS PRÉALABLES POUR UNE STRATÉGIE FONCIÈRE EFFICACE ET OPÉRATIONNELLE

**A quelles
problématiques
la stratégie
foncière doit
répondre ?**

→ *Enjeux et besoins*

**Pourquoi réaliser
une étude de
stratégie
foncière ?**

→ Objectifs et attendus

- **La politique foncière est une réponse à un besoin, à des problèmes soulevés, à un objectif de projet**
 - » **Un objectif : Réaliser un projet de territoire → PLUI**
 - » **Autres objectifs potentiels pour une stratégie adaptée**
 - Requalifier un quartier ancien dégradé
 - Mettre en œuvre la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (Programme Local de l'Habitat...)
 - Réguler le marché foncier local pour limiter la spéculation
 - Constituer des réserves foncières pour préparer des besoins futurs ou supposés

AMBITIONS DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE AU REGARD DU PLUI

■ Anticiper les actions foncières à court, moyen et long terme

» Réaliser des économies à différentes échelles territoriales

- Constituer des réserves foncières stratégiques
- Limiter la spéculation foncière
- Optimiser les espaces urbains existants

» Capacité à se positionner rapidement sur certains sites

» Pour différents types de projets (habitat, économie, environnement...)

■ Structurer et étaler la production de logements dans le temps

» Tenir compte de la capacité des réseaux

» Limiter la concurrence

■ Anticiper le « Zéro Artificialisation Nette » et la rareté du foncier

» Secteurs de renouvellement urbain

» Densification

» Délaissés urbains, friches

» Identifier les espaces propices à la renaturation (« Nette »)



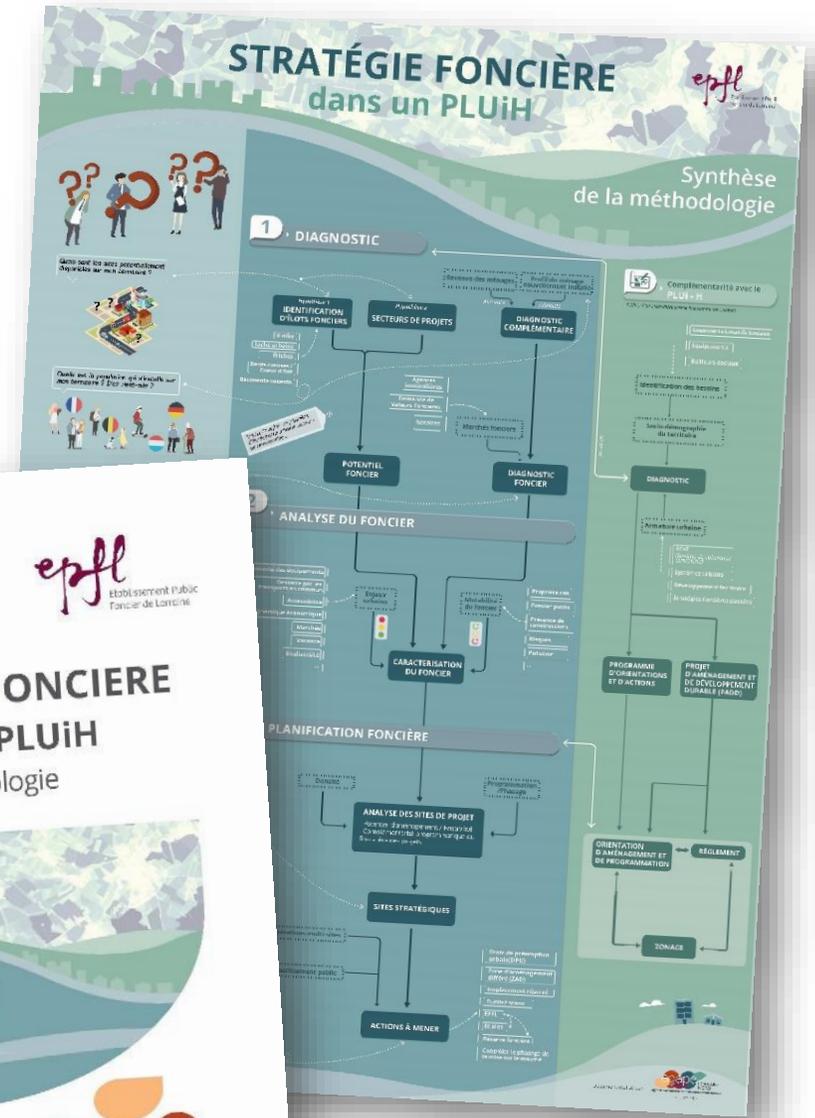
MÉTHODOLOGIE

■ Précisions

- » Méthode issue de l'expérience réalisée avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est dans le cadre du PLUIH de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences

■ Méthodologie globale

- » Réalisation d'un diagnostic foncier
- » Analyse de sites stratégiques
- » Définition de la stratégie foncière



MÉTHODOLOGIE

■ Phase 1 : Diagnostic

» **Marchés fonciers**

- Foncier agricole, constructible, construit (activité, habitat...)
- Nombre de transaction, types de biens vendus, prix médians...

» **Marché de l'habitat**

- Marché immobilier dans le neuf et l'ancien : Maison, appartement

» **Capacités des ménages à se loger**

- Adéquation entre les marchés et les revenus des ménages

» **Profil des ménages nouvellement installés**

- Provenance, âge, location/achat, surface du logement

» **Synthèse des besoins du territoire**

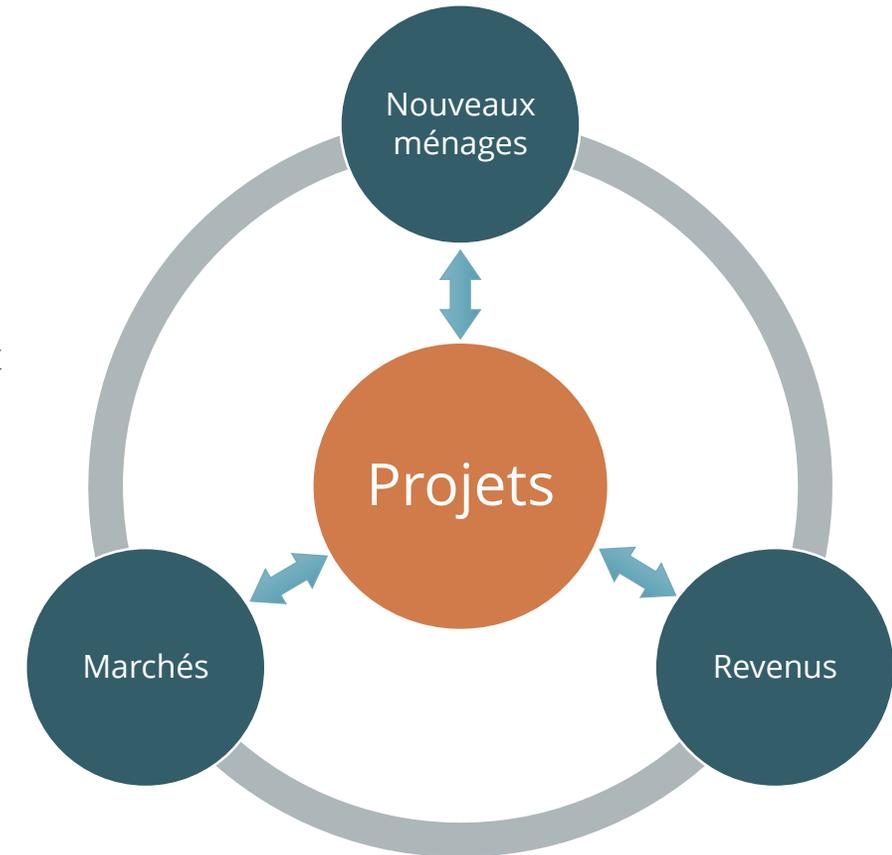
- Armature urbaine
- Logements : PLUi valant Programme Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territorial
- Equipements : Projet de territoire

» **Stratégies foncières passées**

- Convention-cadre de l'EPF GE

» **Identification du potentiel foncier**

- ...



MÉTHODOLOGIE

■ Phase 1 : Diagnostic

» Identification du potentiel foncier

- Sélection de secteurs par l'AGAPE suite à une identification automatique des espaces libres



Friches

Dents creuses

Cœurs d'îlots

Bâtiments à requalifier

Quartiers dégradés

Espaces naturels,
agricoles et forestiers

à préserver

MÉTHODOLOGIE

■ Phase 1 : Diagnostic

» Identification du potentiel foncier

- Sélection de secteurs par l'AGAPE suite à une identification automatique des espaces libres
- Rendez-vous avec les communes
 - Validation et enrichissement du potentiel foncier (ajout de sites, précision sur la programmation – habitat, activité...)
 - Identification de sites à enjeux communaux

» Caractérisation du potentiel foncier selon deux indicateurs généraux

- Enjeux urbains



- *Situation dans la commune*
- *Proximité de services, équipements, commerces*
- *Desserte par les transports en commun*
- *Accessibilité*
- *Présence de trames écologiques*
- *Attractivité communale (dynamique économique, revenus, marchés fonciers, vacance, indice de construction, dynamique démographique...)*

- Mutabilité du foncier



- *Type de propriétaire principal, nombre de propriétaires*
- *Proportion de foncier public*
- *Présence de bâtiments, de logements*
- *Présence de risques*
- *Pente*
- *Pollution*
- *Classement au PLU*



MÉTHODOLOGIE

■ Phase 2 : Analyse des sites stratégiques

- » Identification des sites stratégiques → Phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI
- » Programmation potentielle → Phase des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUI
- » Analyse de la rentabilité des sites
- » Rendez-vous techniques avec des aménageurs et promoteurs locaux
 - Points bloquants, principes à intégrer lors du passage à l'opérationnel, programmation, opérations multi-sites, secteurs stratégiques...
 - Opérateurs pré-ciblés : Société de développement et d'aménagement de la Moselle - SODEVAM, promoteurs luxembourgeois...
- » Proposition d'opérations multi-sites
 - Sites complémentaires en termes de programmation, de phasage ou de faisabilité économique

■ Phase 3 : Stratégie foncière

- » Carte de l'ensemble des sites
- » Couche du système d'information géographique détaillant chaque site stratégique et les actions à mettre en œuvre :
 - Observation, planification (PLU notamment), fiscalité, outils opérationnels (acquisition foncière, droit de préemption urbain, zone d'aménagement concertée, lotissement, opération programmée d'amélioration de l'habitat, opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain, opérations de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux et de restauration immobilière ...
- » Intégration des données dans l'interface Internet créée par l'AGAPE



MÉTHODOLOGIE

- Réalisation calquée sur le calendrier du PLUI

PLUI

- Diagnostic

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- Zonage
- OAP
- Règlement

Phase 1 :
Diagnostic

Phase 2 :
Analyse des sites
stratégiques

Phase 3 :
Stratégie foncière

'Août 2021

'2022

' 1er trimestre 2022

'Dernier trimestre 2022

2023

RDV avec les
communes

Restitution du
diagnostic

Identification
des sites
stratégiques

Stratégie foncière
opérationnelle

Stratégie foncière

02

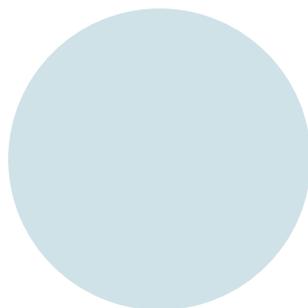
DIAGNOSTIC

- a. LES BESOINS DU TERRITOIRE
- b. ARMATURE URBAINE
- c. STRATÉGIES FONCIÈRES PASSÉES
- d. MARCHÉS DU FONCIER
- e. ADÉQUATION REVENU/COÛT DU LOGEMENT
- f. PROFIL DES MÉNAGES NOUVELLEMENT INSTALLÉS
- g. POTENTIEL FONCIER DISPONIBLE

2a

DIAGNOSTIC

LES BESOINS DU TERRITOIRE



LES BESOINS DU TERRITOIRE - SCOTAT

▪ SCoTAT (2020 – 2035)

- » **Développement démographique équilibré en lien avec la stratégie multipolaire du SCoT et en respect des objectifs démographiques et de logements de l'opération d'intérêt national (OIN)**
 - 30 500 habitants sur la CCB3F (0,95% par an à 15 ans)
 - 14 866 logements à l'échelle du Scot, soit 2 711 logements en 15 ans (181/an) à la CCB3F
 - Programmation de l'Opération d'Intérêt National à hauteur de 70/75%

- » **Ces objectifs peuvent être dépassés et ne doivent pas constituer une limite du point de vue des centralités de l'armature du SCoT, en particulier des centralités principales (dont l'OIN) et des relais :**
 - s'ils n'impliquent pas un dépassement de l'objectif de consommation maximale d'espace fixé au Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT;
 - s'ils ne remettent pas en cause l'équilibre de l'armature urbaine du SCoT à 15 ans (et donc le rôle des différentes centralités dans l'armature urbaine).

- » **Mobiliser en priorité les capacités dans l'enveloppe urbaine**
 - À minima environ 42 % des nouveaux logements prévus, à l'échelle du SCoT
 - CCB3F : 19 % soit 523 logements



LES BESOINS DU TERRITOIRE - SCOTAT

▪ SCoTAT (2020 – 2035)

» Objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace pour le développement résidentiel en extension

- 744 ha à l'échelle du SCoTAT, dont 132 ha à l'échelle de la CCB3F
- Densité moyenne pour l'urbanisation en extension : 19 logt/ha à l'échelle du SCoT
- 2 189 logements en extension sur CCB3F (total SCoT: 16 732 logements en extasions)

» Pour le développement résidentiel en extension, les collectivités s'appuient sur les objectifs de densité brute suivants, déclinés selon les types de centralités et secteurs du SCoT

- 26 logements/ha pour les centralités principales de Bouzonville et Sierck-lès-Bains
- 22 logements /ha pour les centralités secondaires et proximité (Freistroff, Rettel, Apach et Waldweistroff)
- 17 logements/ha pour les autres communes

» Besoin en foncier pour le projet de développement

- 1077 ha à l'horizon 15 ans sur l'ensemble du SCoT dont:
 - 744 ha pour le développement résidentiel et les équipements
 - 307 ha pour les espaces d'activités économiques et commerciaux
 - 26 ha pour des espaces artificialisés exceptionnels mais non bâtis tels de grands parcs sportifs...

LES BESOINS DU TERRITOIRE - OPAH RU - NOVEMBRE 2021

▪ 2 Volets

- » Requalification et attractivité urbaine sur 2 bourgs centres : au cœur de la démarche
- » Modernisation de l'habitat sur l'ensemble du territoire, sur 3 cibles (énergie, autonomie, habitat dégradé)
 - Mettre aux normes des logements très dégradés de propriétaires occupants et bailleurs et lutter contre l'habitat indigne
 - Maîtriser l'énergie et lutter contre la précarité énergétique
 - Répondre aux besoins d'adaptation à la perte d'autonomie des personnes âgées

▪ Des enjeux initiaux OPAH RU

- » Lutter contre les inégalités sociales
- » Redynamiser l'économie locale
- » Renouveler l'identité du territoire et sa visibilité

▪ Prolongement possible de l'OPAH-RU jusqu'en 2027

Cibles Habitat Socle

▪ Cible 1

Lutte contre l'habitat indigne, dégradé et très dégradé

▪ Cible 2

Lutte contre les passoires thermiques

▪ Cible 3

Adaptation et Autonomie des logements

Cibles Habitat Socle Complémentaire

▪ Cible 4

Traitement de la vacance

Modernisation et Remise sur le marché

Rénovation de résidences principales pour y vivre



LES BESOINS DU TERRITOIRE

FOCUS SUR LES PROJETS DE VALORISATION URBAIN

▪ **Projet de valorisation urbaine de Sierck-les-Bains**

- » Renforcer la présence de l'eau : aménagement des berges et valoriser l'eau dans la ville
- » Se réappropriier l'eau au centre ville
- » Valoriser le site du château
- » Aménager de manière paysagère des promenades urbaines
- » Repenser les espaces publics
- » Mieux gérer la circulation et le stationnement
- » Hiérarchiser la trame viaire
- » Scénariser la promenade urbaine et le site du château
- » Constituer une offre locative de qualité (réaffectation du salle des fêtes en logement locatif) et faire disparaître les ruines

▪ **Projet de valorisation urbaine de Bouzonville**

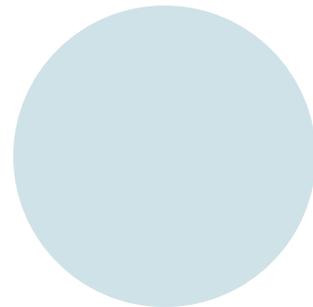
- » Conforter le tissu commercial et animer le centre
- » Renouveler l'offre d'habitat et développer le locatif abordable
- » Qualifier l'offre d'habitat peu attractive
- » Définir le devenir d'ilots et d'habitats spécifiques
- » Requalifier les lieux structurants
- » Conserver l'environnement paysager en ville
- » Valoriser les espaces publics
- » Purger le site de son habitat médiocre (site saint charles, pierres hautes et cité des douanes)



2b

DIAGNOSTIC

ARMATURE URBAINE





ARMATURE URBAINE DU SCOTAT

Centralités principales : Bouzonville et Sierck-lès-Bains

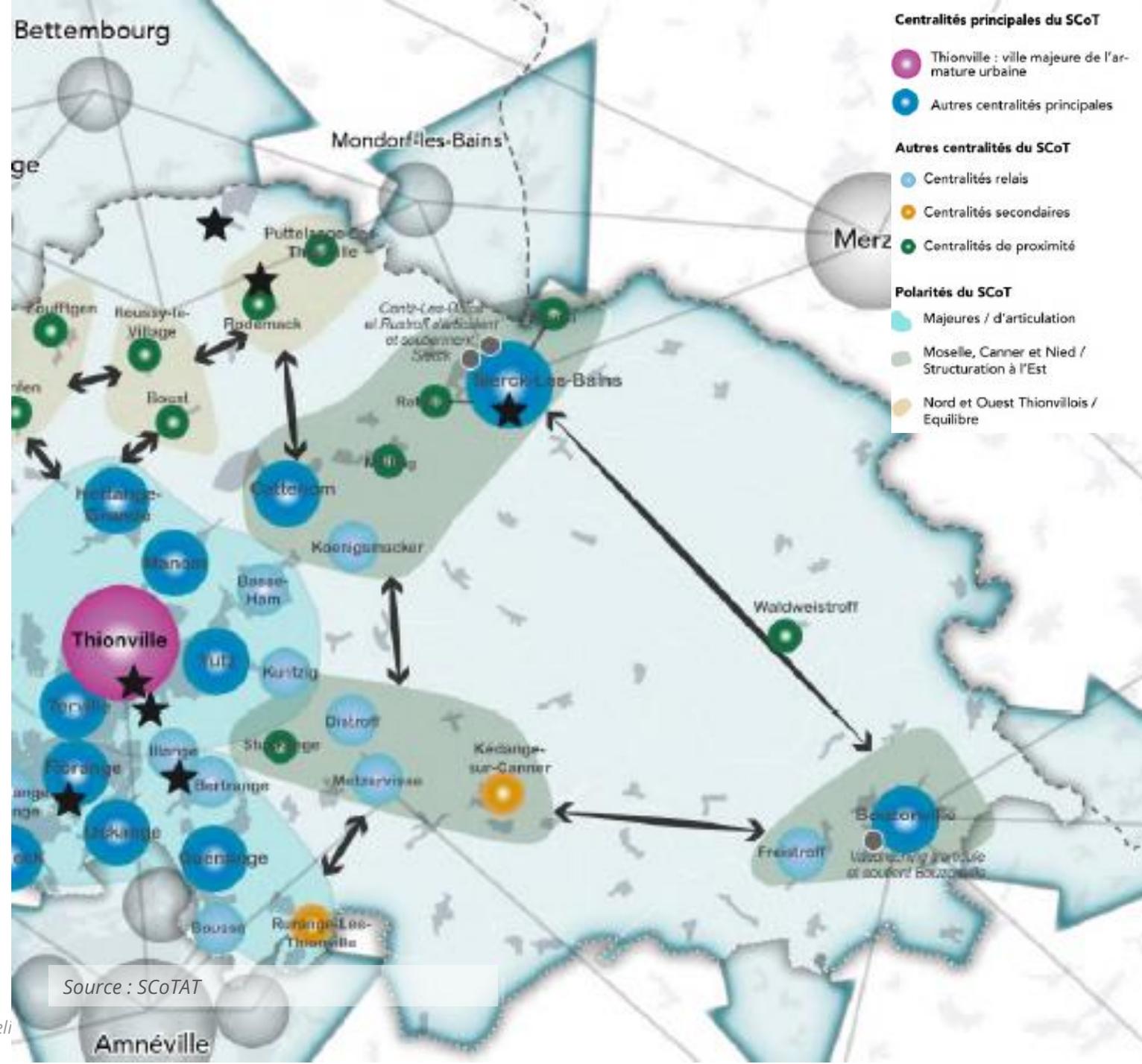
Centralités relais : Freistroff

Centralités de proximité : Apach, Rettel, Waldweistroff

Rustroff s'articule et soutient Sierck

Vaudreching soutient Bouzonville

- La polarité sierckoise correspond à l'ensemble des communes formant le continuum urbain



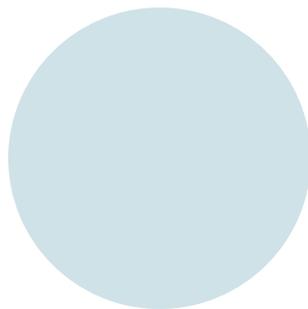
Source : SCoTAT



2c

DIAGNOSTIC

STRATÉGIES FONCIÈRES
PASSÉES



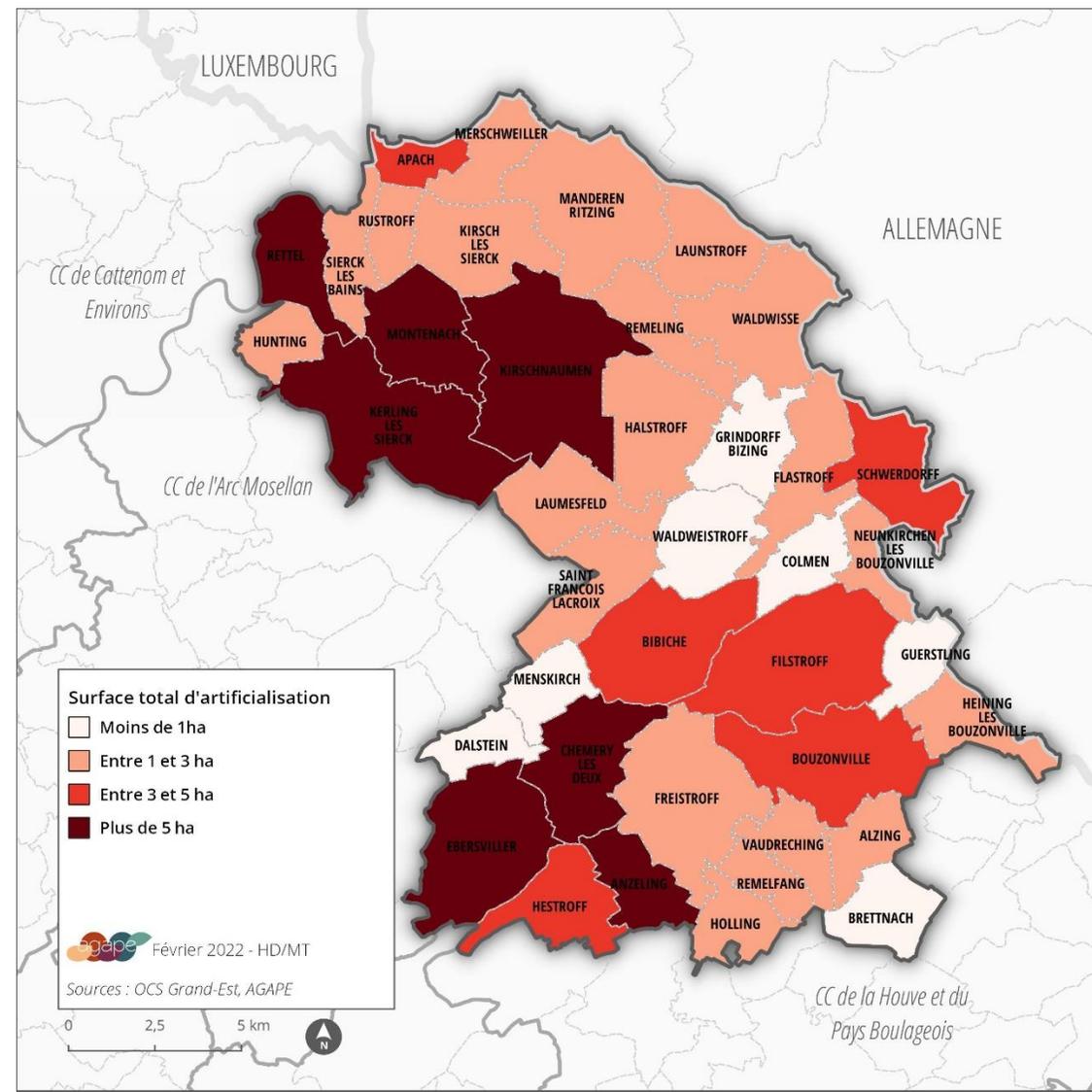
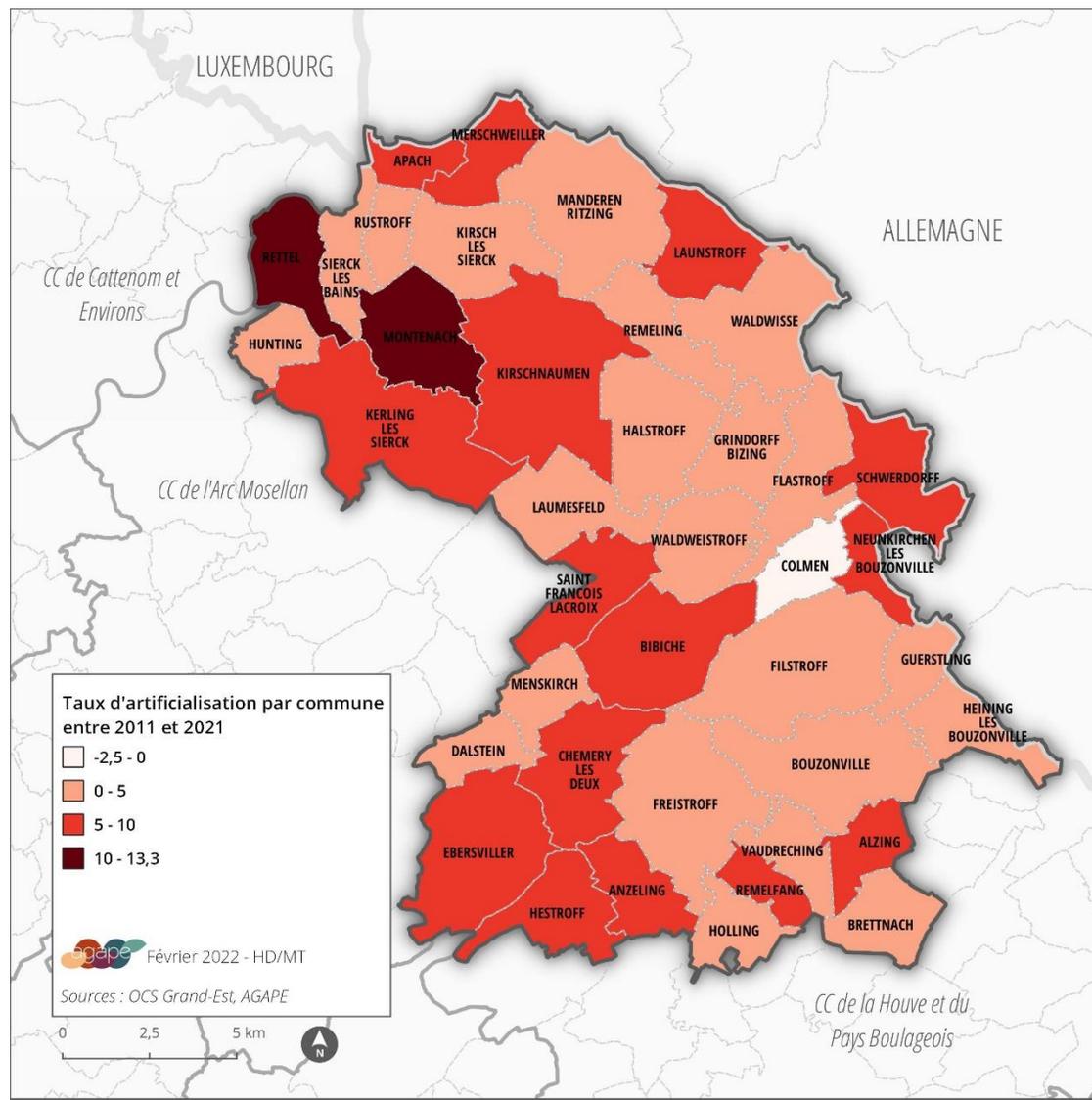
EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS

■ Analyse réalisée sur la période 2010 – 2019

- » 42 communes, 340 km² soit 34 000 ha
- » 25 187 habitants en 2018
 - + 1 129 habitants entre 2008 et 2018
 - Soit une augmentation de 4,6 %
- » Occupation du sol
 - 90 % du territoire de la CCB3F est agricole ou naturel
 - 7 % est artificialisé soit 2 411 ha
 - Dont 4,5% de zone d'habitat et d'équipements
 - 128,8 ha, soit 5,3 % d'augmentation, des surfaces artificialisées en 9 ans (2010-2019)
 - 14,3 ha/an
 - 1/3 de superficie du ban communal de Dalstein
 - Plus de 1 100 m² artificialisés pour chaque nouvel habitant

EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS

■ Cartographies pour la période 2011 – 2021





STRATÉGIES FONCIÈRES DES COMMUNES

▪ Communes

- » **Une typologie de communes selon leur développement urbain des 20 dernières années et leur foncier public.**
 1. Les petits villages traditionnels
 2. Les grands villages traditionnels
 3. Les villages à discontinuités
 4. Les grands villages périurbains
 5. Les bourgs et villes contraintes

STRATÉGIES FONCIÈRES DES COMMUNES

▪ Les petits villages traditionnels

- Alzing, Colmen, Dalstein, Flastroff, Grindorff-Bizing, Guerstling, Halstroff, Kirsch-lès-Sierck, Laumesfeld, Launstroff, Menskirch, Merschweiller, Neunkirchen-lès-Bouzonville, Rémelfang, Rémeling, Saint-François-Lacroix

» Caractéristiques urbaines

- Population de moins de 400 habitants
- Communes rurales isolées
- Forme urbaine restée proche de son état d'origine

» Stratégie de développement antérieur

- Une réserve foncière publique limitée ou inexistante
- Peu de constructions neuves
 - Développement de l'habitat individuel ponctuel en dent creuse ou en continuité directe du bâti
 - Petits lotissements inférieurs à 10 lots en continuité urbaine: *Grindorff-Bizing, Halstroff, Menskirch, Laumesfeld, Launstroff, Rémelfang, Saint-François-Lacroix*
 - Grands lotissements supérieurs à 10 lots : *Alzing, Dalstein, Guerstling, Flastroff, Kirsch-lès-Sierck, Merschweiller, Neunkirchen-lès-Bouzonville, Rémeling*

» Stratégie à privilégier

- Privilégier les nouvelles constructions en dents creuses
- Limiter les nouvelles extensions
- Favoriser la rénovation des maisons et corps de ferme vacants



STRATÉGIES FONCIÈRES DES COMMUNES

▪ Les grands villages traditionnels

- Anzeling, Bibiche, Brettnach, Chémery-les-Deux, Heining-lès-Bouzonville, Hestroff, Holling, Kerling-lès-Sierck, Kirschnaumen, Manderen-Ritzing, Montenach, Rustroff, Schwerdorff, Vaudreching, Waldweistroff

» Caractéristiques urbaines

- Communes rurales isolées entre 400 et 700 habitants
- Communes ayant un ou plusieurs noyaux (séparés ou réunis avec le temps)
- Forme urbaine ayant très peu évolué

» Stratégie de développement antérieur

- Une réserve foncière publique limitée ou inexistante
- Peu de constructions neuves
 - Développement de l'habitat individuel ponctuel en dent creuse ou en continuité du bâti
 - Ouverture de petits lotissements de 15 lots ou moins en continuité urbaine : *Bibiche, Holling, Kerling-lès-Sierck, Kirschnaumen, Rustroff, Manderen-Ritzing*
 - Ouverture de grands lotissements de 20-30 lots : *Heining-lès-Bouzonville, Hestroff, Brettnach, Montenach, Schwerdorff, Vaudreching, Waldweistroff*
 - Les villages formées par le comblement des espaces entre ses noyaux : *Anzeling, Chémery-les-Deux*

» Stratégie à privilégier

- Privilégier les nouvelles constructions en dents creuses
- Limiter les nouvelles extensions
- Favoriser la rénovation des maisons et corps de ferme vacants



STRATÉGIES FONCIÈRES DES COMMUNES

▪ Les villages à discontinuités

○ Filstroff, Hunting, Rettel, Waldwisse, Ebersviller

» Caractéristiques urbaines

- Communes rurales isolées ayant plus de 700 habitants
- Communes avec un ou plusieurs noyaux (séparés ou réunis avec le temps)
- Une ou plusieurs extensions déconnectées du cœur du village

» Stratégie de développement antérieur

- Une réserve foncière limitée en extension urbaine
- Des constructions neuves
 - Développement de l'habitat individuel ponctuel en dent creuse ou en continuité de directe du bâti
 - Extension de 2ha ou moins en continuité urbaine
 - Lotissements de grande taille (20 lots en moyenne)

» Stratégie à privilégier

- Privilégier les nouvelles constructions en dents creuses
- Limiter les nouvelles extensions
- Favoriser la rénovation des maisons et corps de ferme vacants

STRATÉGIES FONCIÈRES DES COMMUNES

Les grands villages péri-urbains

- Apach et Freistroff

» Caractéristiques urbaines

- Communes d'environ 1000 habitants
- Petits bourgs situés à proximité d'une ville plus importante
- Un centre ou une rue principale disposant de quelques commerces et services
- Une ou plusieurs zones d'activités périphériques
- Apach possède une cité ouvrière

» Stratégie de développement antérieur

- Les réserves foncières pour l'urbanisation sont modérées par rapport à la taille de la commune et sont situées en extension urbaine
- Le développement de l'habitat est privilégié en extension :
 - *Habitat individuel en lotissements de taille variable*
 - *Petits et moyens collectifs intégrés à des lotissements « mixtes » (individuels et collectifs)*
 - *Quelques enclaves déconnectées du tissu urbain*

» Stratégie à privilégier

- Limiter l'extension et privilégier les nouvelles constructions en dents creuses
- Valoriser les centres et les rues principales en privilégiant la construction en dents creuses et le renouvellement urbain pour les commerces et les logements vacants
- Favoriser les opérations neuves mixtes (individuel / petit-moyen collectif) en zone d'extension



STRATÉGIES FONCIÈRES DES COMMUNES

Les bourgs et villes principaux

- Bouzonville et Sierck-lès-Bains

» **Caractéristiques urbaines**

- Communes entre 1500 et 5000 habitants
- Elles sont caractérisées par :
 - *Des centres-villes relativement diffus qui présentent des commerces et services*
 - *De fortes contraintes liées aux pentes ou aux risques inondations*
- Caractéristiques spécifiques à Bouzonville :
 - *Un urbanisme dominant de cités ouvrières (en patchwork)*
 - *Présence d'industries*
 - *La présence de friches industrielles*

» **Stratégie de développement antérieur**

- Des réserves foncières pour l'urbanisation rares et contraintes par les risques
- Les nouvelles constructions (Individuelles et collectives.) se concentrent dans les rares secteurs constructibles

» **Stratégie à privilégier**

- Limiter l'extension et privilégier les nouvelles constructions en dents creuses
- Renouvellement urbain prioritairement dans les centres et les cités anciennes
- Favoriser la densification des centres et des secteurs proches des équipements et services (construction en dent creuse)
- Evaluer le potentiel de reconversion des friches en zone constructible
- Favoriser les opérations mixtes dans les secteurs d'extensions





CONTINUUMS URBAINS

▪ Secteur sierckois

- » **Sierck-lès-Bains (centre-bourg), Apach (grand village péri-urbain), Rettel (village à discontinuité) et Rustroff (grand village traditionnel) sont les communes composant la continuité urbaine du secteur sierckois**
 - Ces communes, ayant un fonctionnement urbain étroit, doivent avancer de concert pour atteindre des objectifs résidentiels (logements, services, commerces...) et réaliser un aménagement cohérent de l'ensemble (continuité urbaine et paysagère, offre d'équipements mutualisée,...).

▪ Secteur bouzonvilois

- » **Bouzonville (centre-bourg) et Vaudreching (grand village traditionnel) sont les communes sur la continuité urbaine du secteur bouzonvilois**
 - Vaudreching est la commune de proximité fonctionnant avec Bouzonville, elle contribue à la soutenir dans les objectifs de développement (résidentiels, économiques...) de ce pôle.

▪ Deux villages relais

- » **Waldweistroff (grand village traditionnel) et Freistroff (grand village péri-urbain)**
 - Il s'agit de centralités relais à développer

2d

DIAGNOSTIC

MARCHÉS DU FONCIER

SYNTHÈSE DES MARCHÉS

▪ Foncier agricole

- » (Prix issu du site le-prix-des-terres.fr – SAFER – pour le territoire Warndt, Montagne vosgienne, Plateau lorrain nord)
 - 5 190 € /ha pour les terrains libres
 - 3 980 € /ha pour les terrains occupés

▪ Autres marchés fonciers

- » Des données très limitées sur le territoire
 - Il n'existe pas de données concernant les valeurs foncières (DVF-Données des valeurs foncières) en Alsace et en Moselle
 - Il n'est pas possible d'avoir une segmentation des marchés fonciers
 - Les données des Notaires (Perval) sont très lacunaires
 - L'AGAPE dispose de données concernant les transactions de maisons, d'appartements et de terrains sur une période de 5 ans (2016-2020)
 - Sur cette période, seulement 70 transactions pour des terrains à bâtir recensées
 - 24 communes ne présentent aucune transaction de terrain et 3 communes en concentre 44
- » Des difficultés pour disposer d'une sectorisation géographique des prix et une évolution dans le temps des marchés



SYNTHÈSE DES MARCHÉS

■ Terrains à bâtir

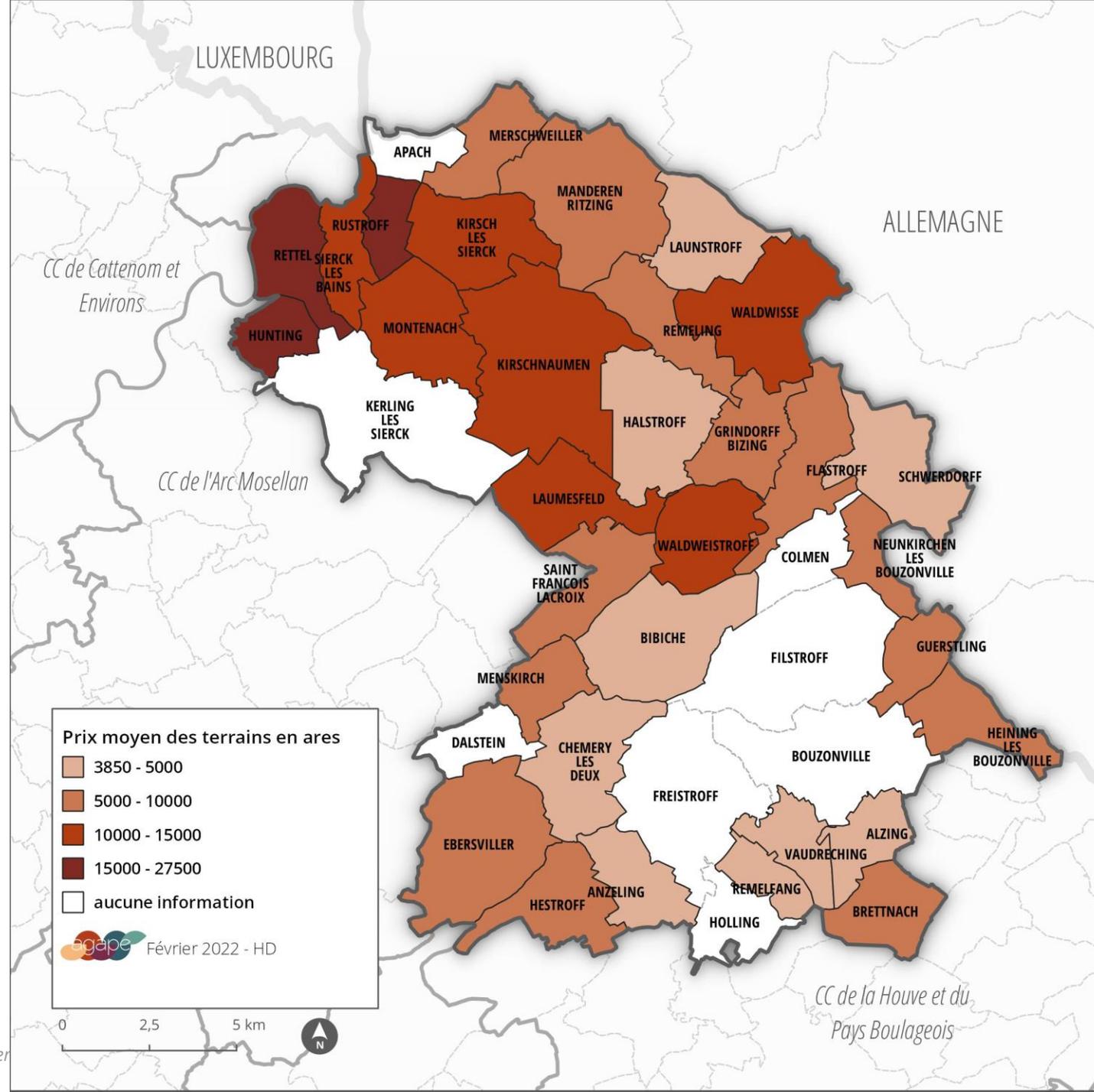
» Avec les précautions indiquées

précédemment : Données issues de Perval

- Prix médian de 82 €/m² (pour les années 2019 et 2020)
 - En baisse par rapport à 2017/2018 101 €/m²

» Retours des communes

- Cartographie issue des échanges avec les communes



2e

DIAGNOSTIC

ADÉQUATION REVENU/COÛT
DU LOGEMENT

QUEL ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES LOCATAIRES ?

- **Loyer moyen d'un logement sur la CCB3F en 2021 (données partielles) :**
 - » T2 = 420€ -> revenu annuel mini = 15 100€
 - » T3 = 550€ -> revenu annuel mini = 19 700€
 - » T4 = 660€ -> revenu annuel mini = 23 915 €
 - » T5 = 910€ -> revenu annuel mini = 32 800 €

- **Quelle capacité des locataires à louer un logement ?**
 - » **3 situations examinées**
 - Personne seule, couple sans enfants, couple avec 2 enfants de moins de 14 ans

- **Mise en regard des revenus de ces ménages-types avec les coûts de la location sur la CCB3F**

QUEL ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES LOCATAIRES ?

- 40% des personnes seules et 25 à 40% des couples n'ont pas les ressources pour louer un logement adéquat dans le privé
- Les grands logements, un bien difficilement accessible en location : 40% des couples avec enfants et 65% des couples n'ont pas le revenu adéquat
- Un accès au logement problématique pour les personnes seules les plus fragiles :
 - » Près de 40% n'ont pas les moyens de louer un T2 et 60% n'ont pas les moyens de louer un T3

Structure des revenus des ménages locataires de la CCB3F



QUEL ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ POUR LES LOCATAIRES ?

▪ **Éléments-clés du marché immobilier de la CCB3F (Prix en 2021)**

» **Ancien**

- Appartement-type : 77 m² à 2 257 €/m² → 173 790 €
- Maison-type : 100 m² à 1 571 €/m² → 157 100 €

» **Neuf (Biens de moins de 5 ans hors ventes en l'état futur d'achèvement)**

- Maison : 2 800 €/m² → 280 000 €
- Appartement : 3 210 €/m² → 247 170€

▪ **Capacités d'accession à la propriété étudiées**

- » **4 types de biens : appartement/maison en neuf/ancien**
- » **3 types de situation : personne seule, couple sans enfants, couple avec 2 enfants**

▪ **Hypothèses prises en compte**

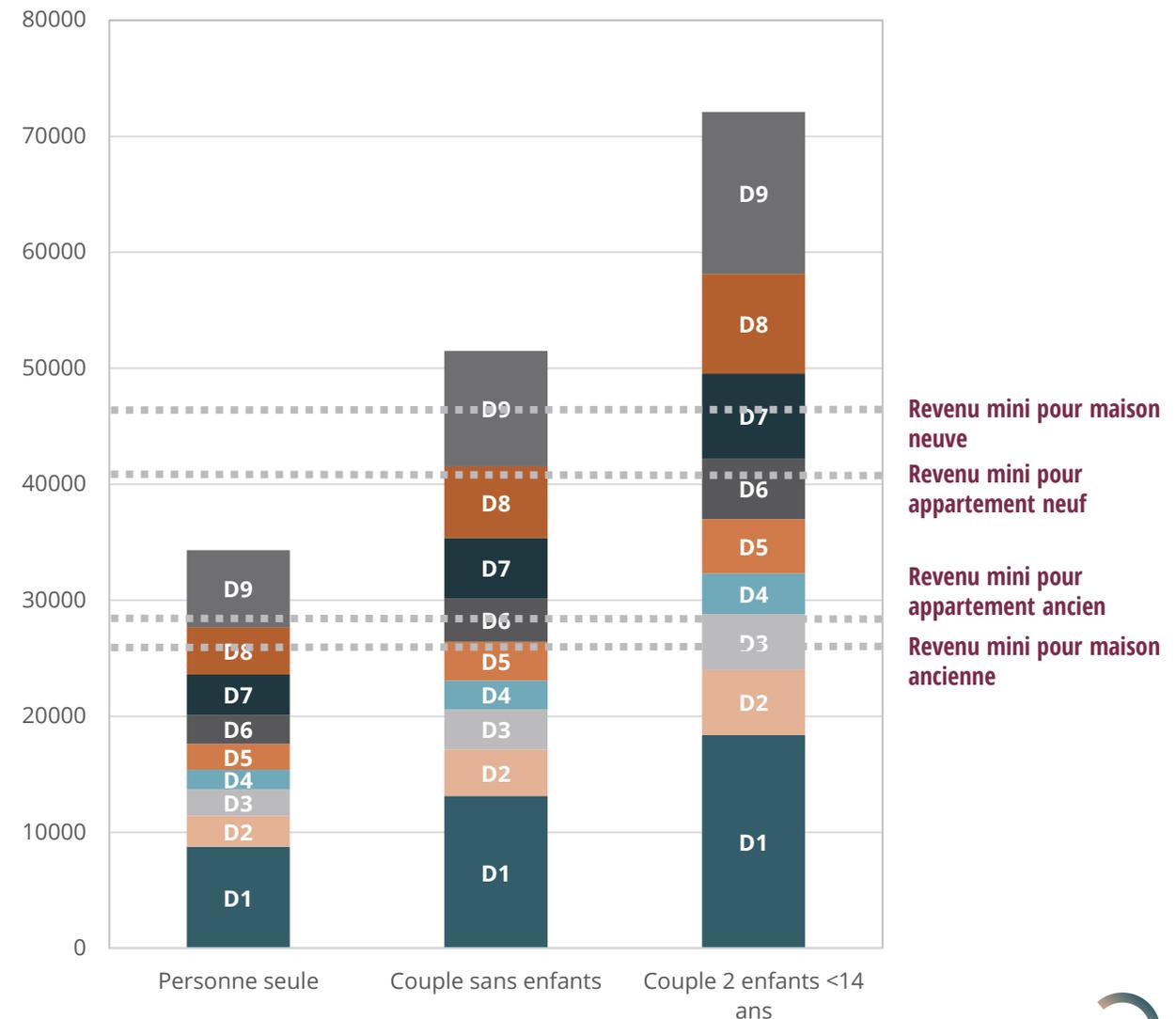
- » **Prix immobiliers observés en 2020 (ancien) et 2021 (neuf)**
- » **Crédit de 1% sur 20 ans**
- » **Mensualité ne dépassant pas 33% du revenu annuel disponible**

Prix du neuf observés en Moselle car il y a un manque de données à l'échelle CCB3F

QUEL ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ POUR LES LOCATAIRES ?

- **Moins de difficultés pour les couples avec enfants**
 - » 25% n'ont pas le revenu suffisant pour acheter dans l'ancien
 - » Mais près de 60% exclus du marché du neuf
- **Une difficulté accrue pour les couples sans enfants d'accéder à la propriété**
 - » Près de 50% ne peuvent accéder à la propriété dans l'ancien
 - » Près de 80% dans le neuf
- **Une accès à la propriété quasiment impossible pour les personnes seules**
 - » Près de 80% ne peuvent acheter dans l'ancien
 - » Un niveau de revenu nécessaire bien trop élevé pour acheter dans le neuf

Structure des revenus des ménages locataires de la CCB3F



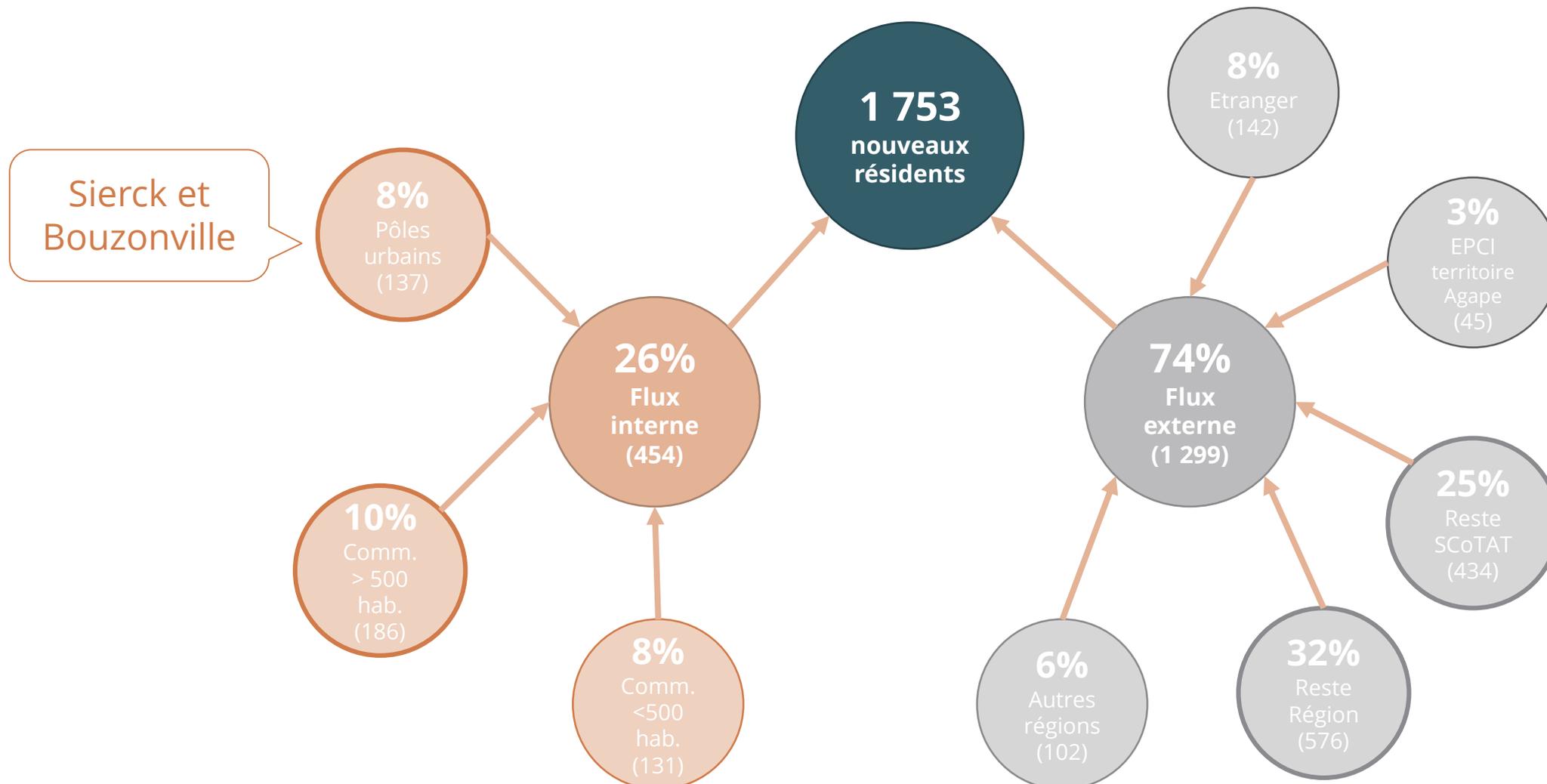
2f

DIAGNOSTIC

PROFIL DES MÉNAGES
NOUVELLEMENT INSTALLÉS

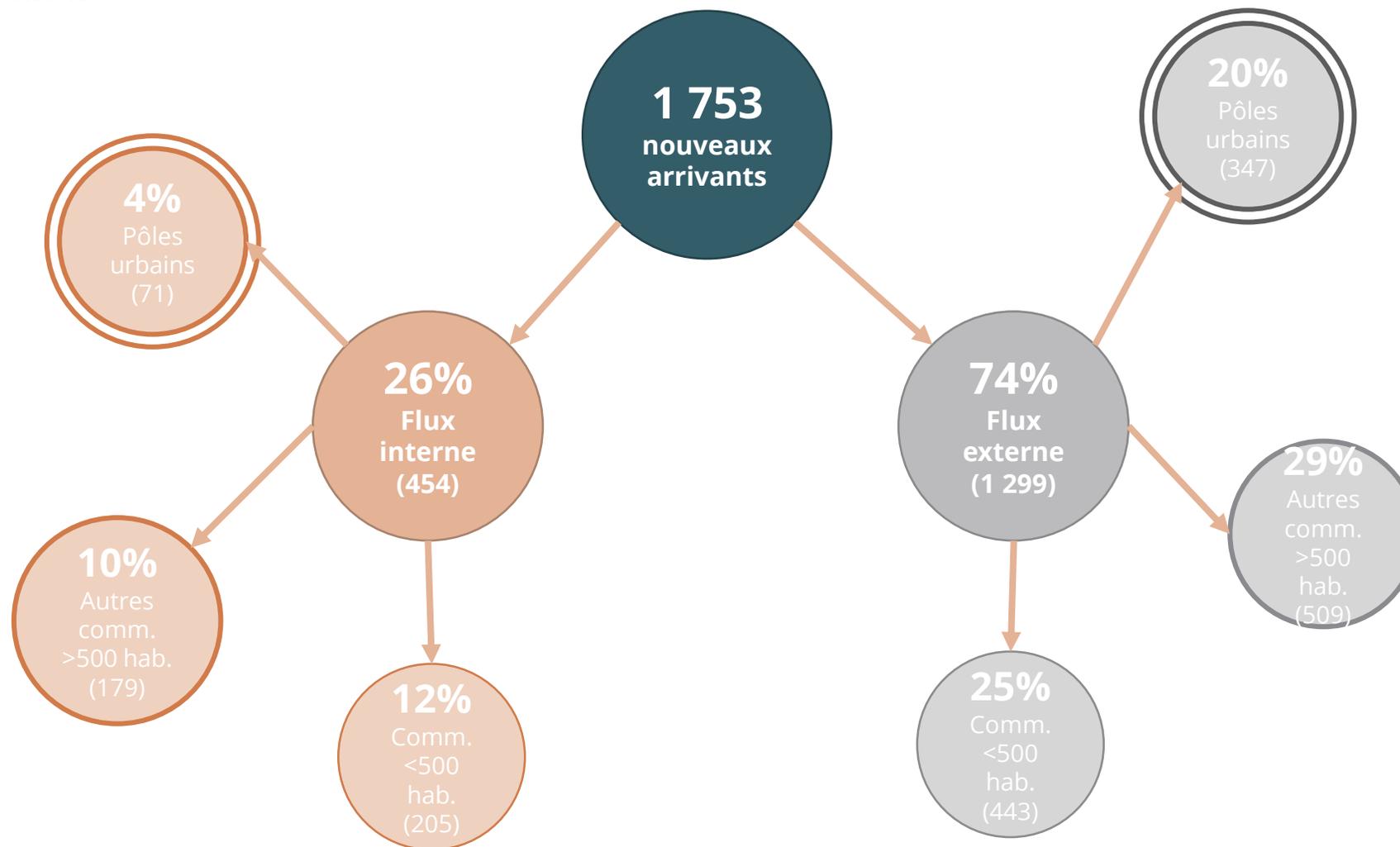
MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 2018 : UN FLUX ESSENTIELLEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- D'où viennent les nouveaux résidents des communes de la CCB3F ?



MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 2018 : 24% DU FLUX RÉSIDENTIEL EN DIRECTION DES PÔLES URBAINS

▪ Où s'installent-ils ?





MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 2018 : UNE DYNAMIQUE DE FLUX DE PROXIMITÉ

- **Une mobilité résidentielle dans la moyenne Lorraine Nord : 7% de la population de la CCB3F a changé de résidence en 2018**
- **Un poids élevé de migrations externes...**
 - » 74% sur la CCB3F contre 60% en Lorraine Nord
- **... lié à une attractivité relativement importante sur le Nord Mosellan (SCoTAT)**
 - » 35% du flux de nouveaux arrivants, 47% en incluant la communauté de communes Houve-Pays Boulageois
 - » Des logiques de desserrement du Sillon Mosellan : 48% du flux depuis les territoires situés entre Metz et la frontière :
 - EPCI du SCoTAT
 - Rives de Moselle
 - Pays Orne Moselle
 - Eurométropole de Metz
- **... mais une faible attractivité depuis l'étranger**
 - » 11% contre 13% en Lorraine Nord

MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 2018 : UN AFFAIBLISSEMENT DES PÔLES URBAINS AU PROFIT DES PETITES COMMUNES

▪ Des flux résidentiels favorables aux petites communes (<500 habitants)

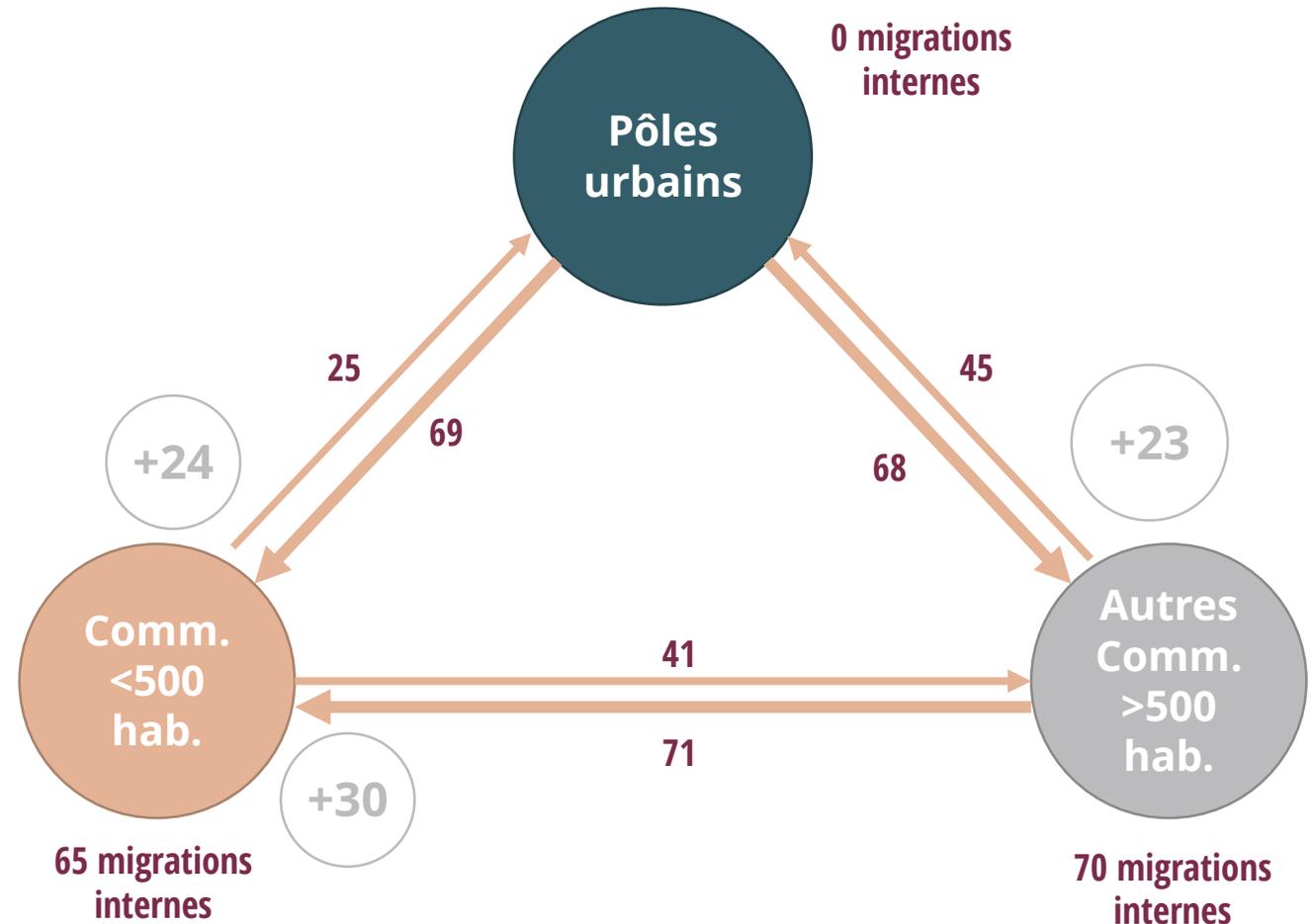
- » Des flux excédentaires avec les autres types de communes (pôles urbains et communes >500 habitants)
- » 140 migrations depuis les autres communes de la CCB3F

▪ Une faible attractivité des pôles urbains

- » Pas de flux interne entre Sierck-les-Bains et Bouzonville
- » Des flux déficitaires avec les autres communes de la CCB3F

▪ Pas de flux dominant

- » 3 flux équivalents :
 - Pôles urbains -> communes > 500 hab.
 - Pôles urbains -> communes < 500 hab.
 - Communes > 500 hab. -> communes <500 hab.





MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 2018 : DES PORTES D'ENTRÉE MODESTES

- **2 portes d'entrée intermédiaires en Lorraine Nord**
 - » Flux depuis l'extérieur de la Lorraine Nord compris entre 150 et 300 personnes
 - » 10 communes dans ce cas : Longuyon, Herserange, Mont-Saint-Martin, Ottange, Jarny, Val de Briey, Joeuf, Homécourt, Bouzonville, Sierck-les-Bains
 - » Des communes d'environ 5 à 10 000 habitants, sauf Ottange, Bouzonville et Sierck-les-Bains

- **Des pôles urbains peu attractifs depuis l'étranger**
 - » Bouzonville/Sierck-les-Bains : Moins de 30% du flux de la CCB3F depuis l'étranger
 - » 54% du flux depuis l'étranger vers Sierck-les-Bains / Apach : un flux essentiellement alimenté par des résidents luxembourgeois ?

- **Un territoire qui s'inscrit davantage dans une dynamique de desserrement des agglomérations de Moselle (Thionville, Metz) que dans l'accueil de populations nouvelles**

MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 2018 : UN RÔLE STRATÉGIQUE DU CŒUR URBAIN

- **Une population nouvelle plutôt jeune et active :**

- » 54% ont moins de 30 ans (32% sur la CCB3F)
- » 76% sont en âge de travailler (15-64 ans) (64% sur la CCB3F)
- » 34% sont de jeunes actifs (15-29 ans) (13% sur la CCB3F)

- **Une population nouvelle mieux formée**

- » 25% sont titulaires d'un diplôme du supérieur (17% sur la CCB3F)
- » Une part de cadres/professions intellectuelles supérieures, d'ouvriers et d'employés nettement plus élevée chez les nouveaux arrivants

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Employés	Ouvriers	Professions intermédiaires	Sans activité prof	Retraités
Nouveaux arrivants	0,0	1,9	7,9	23,0	19,0	13,3	29,9	5,1
CCB3F	0,9	1,8	4,8	12,8	15,4	11,3	32,8	20,2

MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 2018 : QUELS IMPACTS SUR LA DEMANDE EN LOGEMENT ?

- **Un rôle essentiel du parc locatif dans l'accueil de populations nouvelles**
 - » **54% des nouveaux arrivants choisissent la location**
 - parc privé = 53%, parc social = 1%
- **A l'inverse, le parc en accession favorise les migrations internes à la CCB3F**
 - » **Seulement 39% de propriétaires chez les nouveaux arrivants**
- **Un élément à intégrer dans les futures politiques de l'habitat**
 - » **L'offre locative privée est un élément-clé de l'attractivité de la CCB3F**
 - » **Une offre à améliorer (vacance, réhabilitation) et à développer (neuf) à proximité de la frontière, vu le profil des nouveaux arrivants (jeunes actifs plutôt diplômés)**

En %	Nouveaux arrivants (extérieur CCB3F)	CCB3F
Hors logement ordinaire	0,8	0,6
Locataire meublé/hôtel	3,9	0,8
Locataire HLM	0,8	1,5
Locataire privé	53,0	15,4
Logé gratuitement	2,7	1,5
Propriétaire	38,8	80,2
Ensemble	100,0	100,0



2g

DIAGNOSTIC

POTENTIEL FONCIER
DISPONIBLE

POTENTIEL FONCIER DISPONIBLE

■ Méthodologie

» Secteurs identifiés au sein des espaces bâtis existants

- Dents creuses et cœur d'îlots : Automatisation et ciblage manuel
- Zones constructibles pour de l'habitat ou des équipements
- Zones constructibles pour de l'activité
- Potentiel foncier identifié dans d'autres études (études centres-bourgs par exemple)
- Zones d'extension urbaines lorsque les coups sont déjà partis ou déjà construits

» Secteurs identifiés mais non abordés lors des réunions avec les communes

- Zone à urbaniser en extension urbaine (en dehors des espaces bâtis existants)
 - Ces secteurs seront abordés dans le cadre du PLUI lors de réunions dédiées au zonage
- Potentiel foncier impacté fortement par la trame verte et bleue
- Secteurs déjà construits

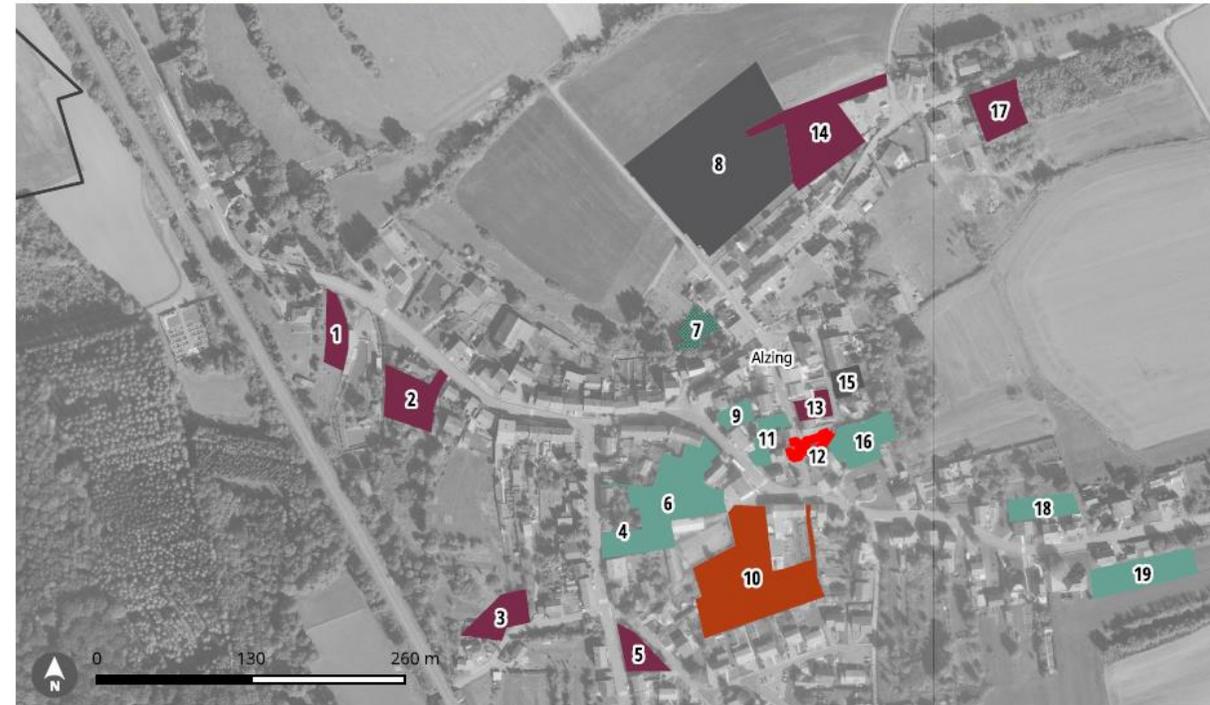
Alzing

Résultats des réunions communales dédiées à la stratégie foncière

- Site pouvant accueillir de l'habitat à court terme dans le cadre du PLUI
- Site pouvant accueillir de l'habitat à long terme dans le cadre du PLUI
- Site pouvant accueillir de l'habitat mais à très long terme (hors PLUI)
- Site non adapté pour de l'habitat mais plutôt pour des équipements ou espaces publics
- Site non adapté pour de l'habitat mais plutôt pour de l'activité

- Site non adapté pour de l'habitat mais plutôt pour développer la biodiversité ou pour renaturer
- Site non adapté pour des constructions
- Site en construction ou construit
- En attente des informations de la part de la commune
- A retravailler lors de prochaines réunions

Surface cumulée des espaces pouvant potentiellement accueillir de l'habitat sur la commune (à court et long terme) : **1,88 ha**



POTENTIEL FONCIER DISPONIBLE

▪ Environ 1 400 sites (soit 530 ha) pré-identifiés par l'AGAPE sur l'ensemble des communes

» 1140 (268 ha) situés à l'intérieur des espaces urbains existants

- Ces sites constituent un base pour des arbitrages et ne sont pas définitifs
- Ces potentialités devront être mises en perspectives avec les objectifs du SCoTAT (compatibilité) et surtout avec ceux de la loi Climat et Résilience (-50% de la consommation foncière 2011/2021)
- La stratégie foncière doit permettre, en tant qu'outil, de hiérarchiser les sites au regard des ambitions intercommunales. Elle sera un outil précieux pour réaliser des arbitrages (si cela est nécessaire)

» 260 (247 ha) en dehors du tissu urbain (extension urbaine) ou concernés par la TVB ou déjà construits

» Retour sur les projets communaux : des objectifs différents selon les communes

- Créations de zones constructibles et extension raisonnée (Rémeling, Freistroff, Hestroff....)
- Comblent les dent creuses et rénover des anciennes bâtisses (Bouzonville, Manderen-Ritzing, Anzeling...)
- Maintenir la population et stabiliser le développement (Menskirch, Chémery-lès-Deux)
- Projet d'un centre culturel au pôle Sierckois (Rettel, Sierck-lès-Bains, Rustroff, Apach)
- Connections piétonnes entre les noyaux villageois (Bibiche)
- Redynamisation de centres villes (Sierck-lès-Bains, Bouzonville, Anzeling)

POTENTIEL FONCIER DISPONIBLE

▪ 1250 ont été analysés avec les élus en réunion

» Un potentiel pour accueillir différents types d'usages

- 856 sites soit 193 ha ont été confirmés (par les élus) pour de l'habitat court ou long terme ;
- 32 sites soit 38 ha ont été confirmés pour des activités économiques ;
- 52 sites soit 16 ha ont été confirmés pour des équipements et services ;
- 24 sites soit 12 ha ont été confirmés pour des zones naturelles et de biodiversité ;
- 136 sites soit 96 ha ont été confirmés pour des espaces agricoles et corridors écologiques ;
- 110 sites soit 18 ha sont déjà construits ou en cours de construction ;
- Les sites restants sont à retravailler lors de prochaines réunions ou en attente d'informations des communes ;

▪ Parmi l'ensemble des sites identifiés

» Enjeux biodiversité particulièrement présents

- 12 sites touchent un réservoir de biodiversité (seuls 5 ont été conservés au final pour des constructions)
- 1066 sont à moins de 200m d'un réservoir de biodiversité
- 304 sont à moins de 200m de la Trame Verte et Bleue
- 27 sont à plus de 200m d'un réservoir de biodiversité ou de la Trame Verte et Bleue

» 36 sites (16 ha) situés sur des friches

▪ Potentiel supplémentaire lié aux 1603 logements vacants recensés sur le territoire

POTENTIEL FONCIER DISPONIBLE

■ Caractérisation du potentiel foncier selon deux indicateurs généraux

» Enjeux urbains



- Situation dans la commune
- Proximité de services, équipements, commerces
- Desserte par les transports en commun
- Accessibilité
- Présence de trames écologiques
- Attractivité communale (dynamique économique, revenus, marchés fonciers, vacance, indice de construction, dynamique démographique...)

» Mutabilité du foncier

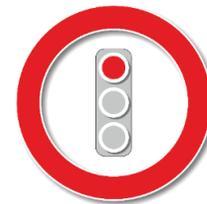


- Type de propriétaire principal, nombre de propriétaires
- Proportion de foncier public
- Présence de bâtiments, de logements
- Présence de risques
- Pente
- Pollution
- Classement au PLU



- Proximité de toutes les commodités
- Mutabilité à court terme
- Rentabilité potentielle au profit d'autres investissements
- Site stratégique selon sa situation et sa visibilité

- Cadrer les projets (OAP)
- Exiger de la qualité ++



- Eloignement des commodités
- Mutabilité à long terme
- Nécessite des investissements en amont
- Si intérêt à aménager ce site, cela nécessitera que le contrôle de la collectivité

- Investissement public indispensable

POTENTIEL FONCIER DISPONIBLE

Caractérisation du potentiel foncier selon deux indicateurs généraux – Exemples à Bouzonville



- Proximité de toutes les commodités
- Mutabilité à court terme
- Rentabilité potentielle au profit d'autres investissements
- Site stratégique selon sa situation et sa visibilité

- Cadrer les projets (OAP)
- Exiger de la qualité ++



- Eloignement des commodités
- Mutabilité à long terme
- Nécessite des investissements en amont
- Si intérêt à aménager ce site, cela nécessitera que le contrôle de la collectivité

- Investissement public indispensable

IDENTIFICATION DES SITES STRATÉGIQUES

■ Préalable à l'identification

» Comment définir si un site est d'intérêt communautaire ?

- Une action spécifique est indispensable au niveau intercommunal

» Quels rôles peut jouer l'intercommunalité ?

- Connaître le contexte global

- Connaître les marchés
- Connaître les projets de développement
- Connaître la capacité du territoire à englober les nouveaux projets
- Faire se connaître les acteurs privés et publics



Observation

- Cadrer les projets au niveau intercommunal

- Contrôler les mises sur le marché (produits, prix, timing)
 - *Eviter la concurrence*
 - *Favoriser le gagnant-gagnant*
- Opérations multi-sites pour les équilibrer financièrement
- Orientations d'Aménagement et de Programmation



Phasage



Accompagnement



Cadrage via PLUI

- Prendre la main sur certains projets

- Effet levier
- Acquérir du foncier intéressant à bas coût et limiter sa spéculation
- Réaliser des opérations sur des sites complexes



Incitation



Réserve foncière

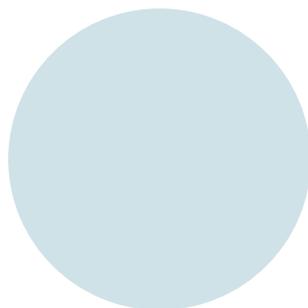


Maîtrise d'ouvrage

Etudes et travaux

03

BILAN DU PARTENARIAT AVEC L'EPFGE



04

SUJETS PHARES

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE
COMPENSATION FONCIÈRE
ENVELOPPE URBAINE

SUJETS PHARES AU REGARD DU PLUI

▪ Evolutions législatives relatives à la loi Climat et Résilience d'août 2021

» Objectif national

- Absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050

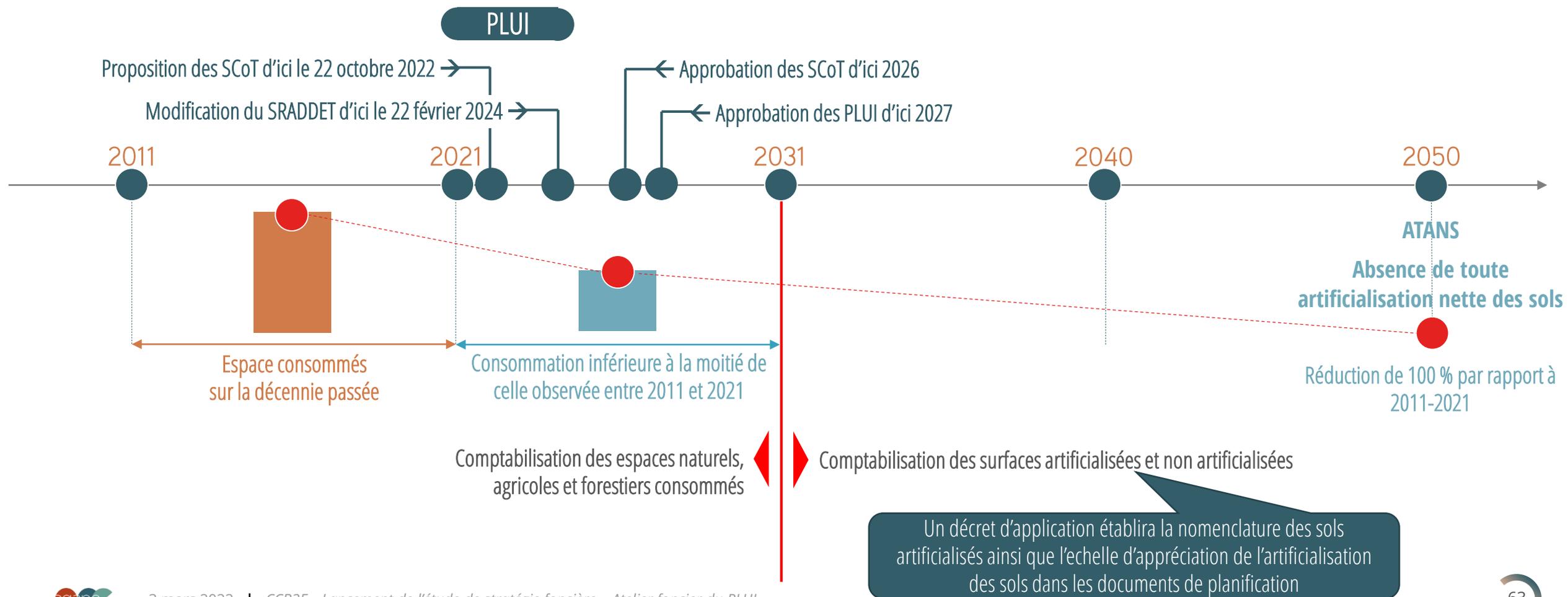
$$\bullet \text{ Absence d'artificialisation nette} = \text{Sols artificialisés} - \text{Sols désartificialisés}$$

- L'**artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.
 - Pour les documents de planification, est considérée comme artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites.
 - La **désartificialisation** d'un sol ou sa renaturation consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.
 - *Les sites propices à la désartificialisation peuvent être ciblés dans la stratégie foncière (friches, parkings, voiries...) afin d'engager des actions ciblées et suivre leur évolution*
 - Pour les documents de planification, est considérée comme non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.
- 50% de consommation d'espaces pour les 10 ans à venir, par rapport aux 10 ans écoulés (2011-2021)
 - Nécessité d'effectuer un travail sur les gisements fonciers à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
 - Il est possible de s'étendre s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés (récupération de la vacance, dents creuses...)

SUJETS PHARES AU REGARD DU PLUI

▪ Evolutions législatives relatives à la loi Climat et Résilience d'août 2021

» Calendrier



SUJETS PHARES AU REGARD DU PLUI

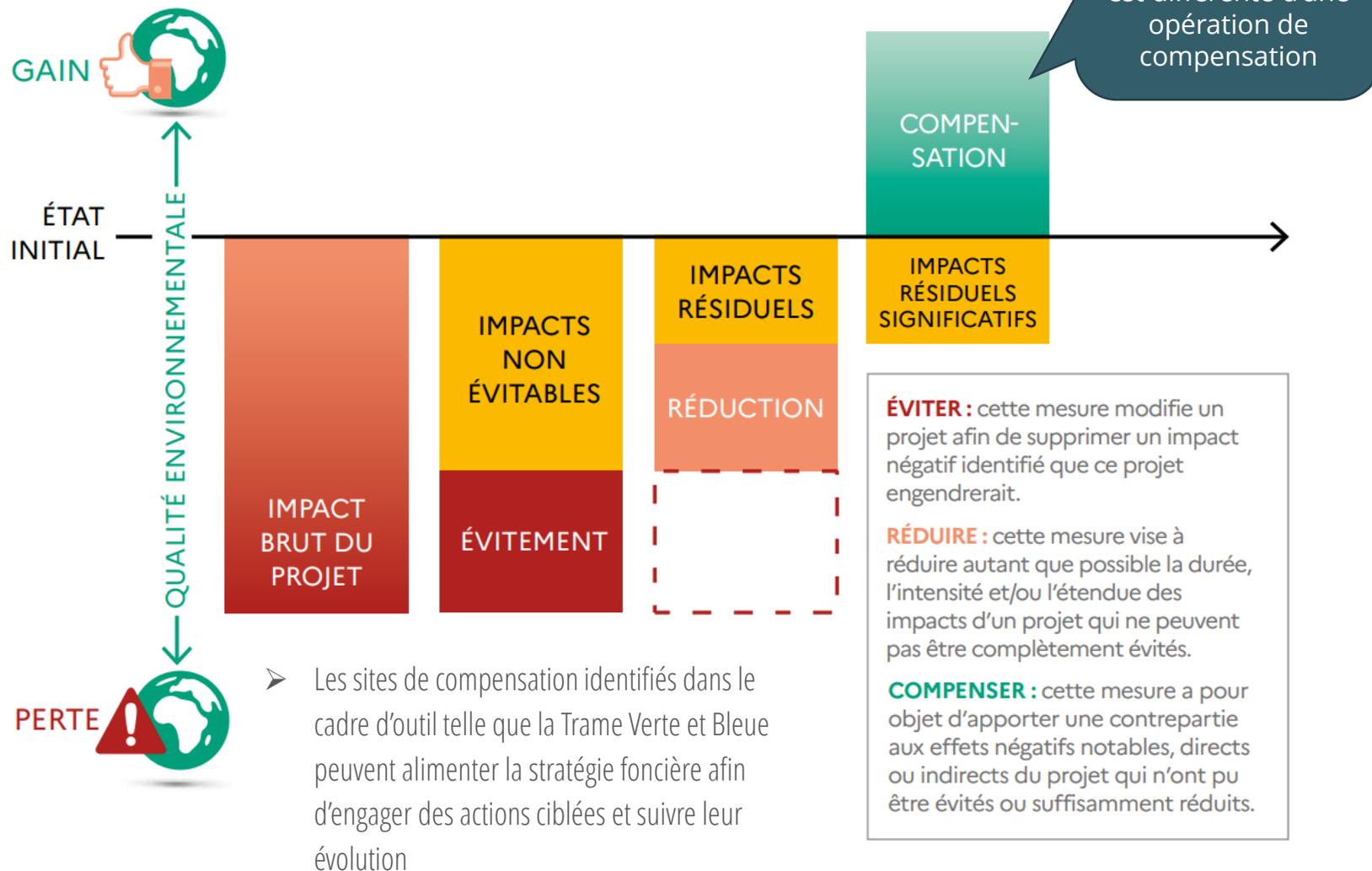
■ Séquence « Eviter, réduire, compenser » - ERC

» Un principe présent dans la loi depuis plus de 40 ans

- Introduite par la loi de juillet 1976 relative à la protection de la nature
- Complétée par le Grenelle de l'environnement (août 2009) et sa mise en oeuvre (juillet 2010)
- Consolidée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016
 - Objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire de gain
 - Obligation de respecter la séquence ERC pour tout projet impactant la biodiversité et les services qu'elle fournit en respectant le schéma suivant dans l'ordre :
 - **ÉVITER** les atteintes à l'environnement ;
 - **RÉDUIRE** ces atteintes, dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées ;
 - **COMPENSER** ces atteintes dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées et réduites et s'il reste un impact résiduel notable. Cette contrepartie apportée aux impacts notables et négatifs du projet sur les milieux naturels, doit cibler les mêmes composantes (en termes d'espèces, d'habitats et de fonctions) que celles altérées, dégradées voire détruites par le projet.
 - Reconnaissance des sites naturels de compensation
 - Suivi des mesures compensatoires (agence française de la biodiversité) par la création d'un outil informatique de géolocalisation des mesures compensatoires
 - Possibilité de réaliser un contrat nommé « **Obligations Réelles Environnementales** » entre une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement et un propriétaire de pérenniser dans le temps « des obligations qui ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques dans un espace naturel, agricole ou forestier. »
 - Exemple à *Chémery-les-Deux*

SUJETS PHARES AU REGARD DU PLUI

■ Séquence « Eviter, réduire, compenser » - ERC



→ Le site de Micheville (OIN Alzette-Belval) vu sous le prisme de la séquence ERC

QUELLES AUTRES MESURES ?

À l'issue de l'étude d'impact, différentes mesures ont été portées en phase de définition du projet ou en phase chantier, parmi lesquelles :

Évitement

- défrichage avant le 1^{er} mars ;
- évitement des ornières et pose de barrières anticrapaud ;
- mesures pour ménager l'impact du chantier.

Réduction

- réduction des emprises aménagées ;
- réduction des zones imperméabilisées et limitation des rejets dans le milieu naturel et interdiction des rejets en phase chantier.

Compensation

- création de 4 corridors écologiques ;
- création de pierriers et de mares ;
- création ou maintien de friches herbacées ;
- reconstitution d'une trame arborée ;
- recyclage de 87 % des déblais issus des pré-aménagements ;
- réalisation de 35 % d'espaces publics donnant une large place aux espaces verts plantés.

SUJETS PHARES AU REGARD DU PLUI

▪ Enveloppe urbaine - Ce que dit le SCoTAT approuvé (Document d'Orientations et d'Objectifs)

» **Orientation 1.4 : Protéger et valoriser l'espace agricole et agri-naturel**

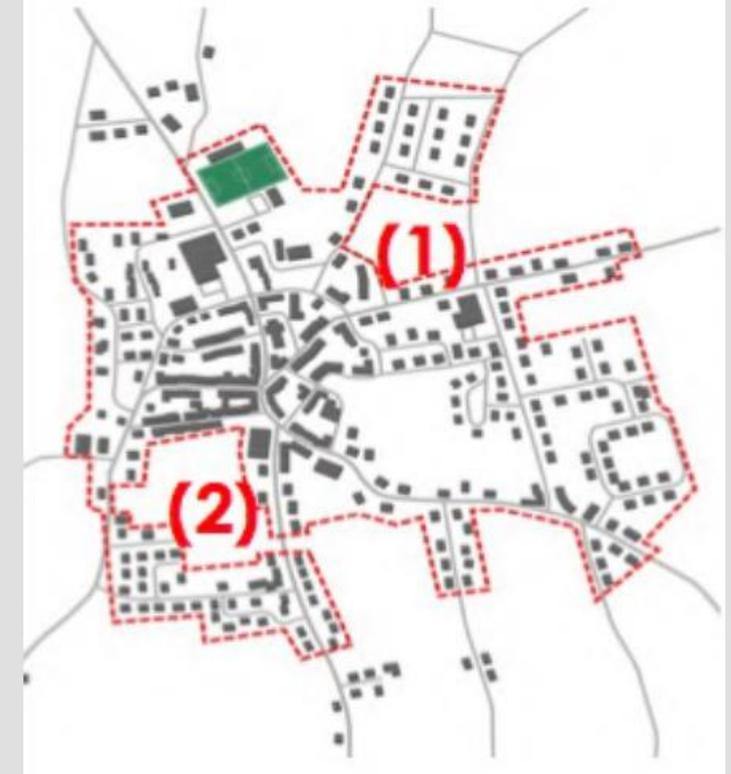
» **Objectif 1.4.1. : Privilégier l'enveloppe urbaine (Page 58)**

○ Définitions :

- L'enveloppe urbaine est une délimitation, « une ligne continue », qui contient un (ou plusieurs) espace(s) urbain(s), formant un ensemble morphologique cohérent.
- Elle concerne les centres bourgs de chaque commune ainsi qu'exceptionnellement, les « villages » importants ou espaces urbanisés constituant une deuxième centralité au sein d'une même commune.
- Les communes sont amenées à délimiter cette enveloppe en prenant en compte des espaces non urbanisés éventuellement enclavés en fonction de leur fonctionnalité agricole, forestière, viticole et des enjeux de maintien d'une agriculture péri-urbaine, maraichère notamment.

Illustration : Enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine « optimale » si les zones 1 & 2 sont espaces agricoles productifs



Espace agricole productif = espace exploité ou intégré au cycle de l'exploitation d'un agriculteur



SUJETS PHARES AU REGARD DU PLUI

▪ Enveloppe urbaine - Ce que dit le SCoTAT approuvé (Document d'Orientations et d'Objectifs)

» **Orientation 1.4 : Protéger et valoriser l'espace agricole et agri-naturel**

» **Objectif 1.4.1. : Privilégier l'enveloppe urbaine (Page 58)**

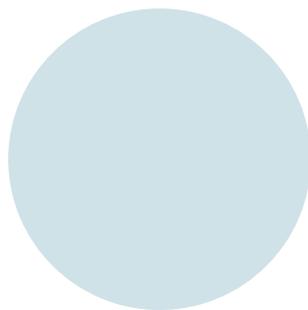
- Les documents d'urbanisme locaux mobiliseront en priorité les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine pour répondre aux besoins en foncier pour la réalisation de nouveaux logements.
 - la réhabilitation et la réduction de la vacance, les divisions et le changement d'usage du bâti,
 - la densification spontanée (division parcellaire),
 - les dents creuses (terrain libre entre 2 constructions),
 - les îlots et coeurs d'îlots libres,
 - le renouvellement urbain (friches, démolition/reconstruction...).
- Les PLU(I) chercheront à **créer un minimum de logements au sein des enveloppes urbaines** : à horizon 15 ans, l'objectif est d'accueillir dans l'enveloppe urbaine existante à minima environ **42% des nouveaux logements prévus**, à l'échelle du SCoT (Objectif de 19 % pour la CCB3F).



Des questions ?

05

POINT DE VUE DES PPA





Merci de
votre
attention



Visitez notre site internet : www.agape-lorrainenord.eu



Suivez-nous également sur Facebook : **Agence d'urbanisme AGAPE**



À LA UNE

LES NOUVELLES VITRINES DE L'AGAPE

L'AGAPE vous présente son nouveau site internet et sa page Facebook.

LES ACTUALITÉS

À LA UNE

LES ACTUALITÉS

TERRITOIRES NOU(S) LIMITIÉS : 37^e RENCONTRE NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

30/07/2016

Dans le contexte de reconfiguration majeure des contours et des compétences des différentes entités de collectivités, la 37^e rencontre nationale des agences d'urbanisme envisage la construction et la mise en projet de ces nouveaux grands territoires. Le rencontre se déroulera les 5, 6 et 7 octobre 2016 dans le Parc Basseque et le Béguin, entre Anglet, Bayonne, Biarritz, Pau et Saint-Jéan-Pied-de-Port.

VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS

LES DOSSIERS DU MOMENT

MISE EN LIGNE DE DATAGENCES

Le 20 Juin 2016, les 3 agences d'urbanisme de Lorraine (AGAPE, ADUJAN et AGURJAM) ont mis en ligne leur portail de données interactif : UNFACTICE.

LE RÉSEAU ENVIES DE QUARTIER

Comment concevoir un quartier durable ou un écoquartier ? Comment le mettre en œuvre ? Envies de Quartier a pour objectif de répondre à ces questions.

LA TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE

Une Trame Verte et Bleue pour impacter une prise de conscience environnementale sur toute territoire et voir la biodiversité comme un réel asset et non une contrainte.

LES PUBLICATIONS

FICHE PÉDAGOGIQUE N°7 | LES ENTRÉES DE VILLES ET DE VILLAGES : DES VITRINES DU TERRITOIRE

PDF 0,07 Mo

↓ télécharger

⊕ Voir en ligne

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 - PROGRAMME DE TRAVAIL 2016

PDF 10,51 Mo

↓ télécharger

⊕ Voir en ligne

INFOSERVAIRE | INFOSERVAIRE N°36 | ENTRONS DANS LE VIF DU S.I.C.

PDF 1,42 Mo

↓ télécharger

VOIR TOUTES LES PUBLICATIONS

LES RESSOURCES

ESPACE DOCUMENTAIRE

PRODUITS DE DONNÉES